

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine,
M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain,
M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bègles-Villenave d'Ornon- Etudes urbaines conduites par la SPL La Fab-
Ouverture de la concertation- Décisions - Autorisations**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Le contexte du projet

L'extension de la ligne C du tramway le long de la portion sud de la route de Toulouse, entre les sites de Bègles-Terresud et Villenave d'Ornon-route des Pyrénées, traverse un tissu urbain qui va être amené à se renouveler, que ce soit du fait des impacts fonciers nécessaires à la réalisation du tramway ou bien au travers de l'attractivité renforcée du secteur.

Les deux villes et la Communauté urbaine souhaitent accompagner et encadrer les futures mutations pour orienter l'évolution urbaine de façon cohérente pour qu'elle réponde aux objectifs partagés de densification et de développement de l'habitat, de confortement et développement des services et de l'offre commerciale de proximité, de restructuration de l'offre en transports publics, de développement des liaisons douces, de maillage avec les grands espaces de nature, de requalification des espaces publics. Faisant suite aux études préalables menées par la Communauté urbaine en 2010-2011, la démarche « 50 000 logements le long des axes de transport » a permis de faire émerger une proposition d'évolution urbaine renouvelée, le projet OMA-Clément Blanchet, qui a été soumise à concertation dans le cadre des études préliminaires d'extension du tramway.

Le conseil de communauté de juin 2013 a validé le tracé du tramway et celui de juillet autorisé le lancement du dossier de DUP.

Il importe à présent d'engager une nouvelle phase d'études urbaines pour définir précisément les diverses dimensions du projet urbain évoquées plus haut, les axes opérationnels, le mode opératoire à privilégier, les temporalités, les équipements publics à réaliser et leur mode de financement, les procédures réglementaires à engager.

Il s'agit donc d'études de niveau préopérationnel. Une première phase définira une stratégie prospective et une évaluation opérationnelle confortée par un bilan financier prévisionnel : mobilisation du foncier, capacités constructives, estimation des équipements publics à réaliser, calendrier prospectif opérationnel... Les études et conclusions produites à l'issue de cette phase permettront de statuer in fine sur l'opportunité d'engager une opération d'aménagement. Sur validation des élus communautaires, une seconde phase engagera le montage de la future opération d'aménagement.

Cette démarche est aujourd'hui engagée et pilotée par La Fabrique Métropolitaine, qui a retenu l'équipe OMA-Clément Blanchet à l'issue de la mise en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine.

2. Les objectifs du projet urbain

Les objectifs présidant à l'élaboration du projet d'aménagement sont les suivants :

- une densification de l'axe de la Route de Toulouse pour évoluer vers une condition plus urbaine, avec une priorité au développement de la fonction logement,
- la mise en réseau des espaces publics avec les grands espaces de nature du secteur, la préservation des éléments naturels du territoire, avec le confortement des trames naturelles est-ouest permettant de créer des séquences à l'échelle de l'axe de la route de Toulouse,
- la création de lieux d'intensité urbaine à proximité de stations de tramway,
- la création d'espaces publics de qualité permettant d'assurer les continuités avec l'existant,
- le développement d'une stratégie d'accompagnement des mutations commerciales,
- le développement d'une offre nouvelle de logements attractive,
- la mise en œuvre du schéma de déplacements tous modes : tramway et réseau bus, modes actifs et automobile.

La mutation de la route de Toulouse interroge également les évolutions envisageables sur le secteur Pagès, situé sur la commune de Villenave d'Ornon, secteur résidentiel de maisons imbriquées avec des espaces boisés, localisés essentiellement en fond de parcelles privées. L'enjeu est celui du rapport entre densification et préservation d'espaces naturels de qualité. Ce secteur est également inclus dans le périmètre de réflexion.

3. Ouverture et modalités de la concertation

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité communautaire, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet.

Cette concertation s'effectuera en lien étroit avec les villes de Bègles et de Villenave d'Ornon et sera conduite par La Fabrique Métropolitaine, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le plan annexé, présente le périmètre des études urbaines engagées.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- un dossier de concertation sera mis à disposition du public, composé a minima d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, un plan de situation et un plan périmétral ; un exemplaire du dossier sera déposé dans les mairies de Bègles et de Villenave d'Ornon, à la Direction territoriale sud et à la Direction de l'urbanisme de la CUB, aux jours et heures d'ouverture au public, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles ; le dossier de concertation est également disponible sur le site internet <http://participation.lacub.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.
- des ateliers se tiendront avec un groupe de travail représentatif des habitants, commerçants et associations intéressés à l'élaboration du projet urbain.
- une réunion publique sera organisée au cours de l'avancement du projet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies de Bègles et de Villenave d'Ornon, au siège de la Communauté urbaine et à la Direction territoriale sud et d'une mesure de publicité par voie de presse.

La clôture de la concertation sera également annoncée par voie de presse, puis le Conseil de Communauté en tirera le bilan par délibération.

Pour ce faire, il vous est proposé :

- de décider de l'ouverture d'une concertation
- de valider les objectifs poursuivis
- de valider des modalités de concertation proposées
- d'autoriser le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n°2012-0387 du 22 juin 2012 approuvant les modalités d'intervention de la société publique locale La Fabrique Métropolitaine,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre la procédure réglementaire de concertation.

DECIDE

Article 1 : une concertation est ouverte sur le secteur de la Route de Toulouse relative aux études lancées sur le périmètre annexé, sur le secteur compris entre les sites Bègles - Labro et Villenave d'Ornon - Pont de la Maye.

Article 2 : les objectifs poursuivis par le projet sont précisés dans le paragraphe 2 de la présente délibération, intitulé « 2. Les objectifs du projet urbain ».

Article 3 : la dite concertation se déroulera selon les modalités décrites dans le paragraphe 3 de la présente délibération, intitulé « 3. Ouverture et modalités de la concertation ».

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

Mme. CHRISTINE BOST